

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Benoît COVILLE), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-10 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET DU CIMETIERE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte financier unique 2024 pour le budget principal du Cimetière ;

VU le budget primitif du Cimetière de l'exercice 2025 qui reprend les résultats de l'exercice 2024 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2024 au budget principal du Cimetière a donné lieu à un déficit de **35 243,06 €**;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2025 :

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA et Unai IRIGOYEN s'abstenant) de :

- **ARTICLE 1^{er} : REPRENDRE** à hauteur de **21 833,34 €**, le déficit de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (dépenses de fonctionnement) sur l'exercice 2025.
- **ARTICLE 2 : REPRENDRE** à hauteur de **13 409,72 €**, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépenses d'investissement) sur l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 14 avril 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ